



PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 17/02/2026

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 10 février 2026, se réunit dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER, Maire.

Présents : Irène BADIN, Anne-Cécile BOROT, Gérard GALLAY, Cyril PUSNIAK, Eric SALLAMAND, Yoann SAUGEY, Sébastien TERRIER, Nicolas VIVET, Eric SALLAMAND, Evelyne MARTINON, Maxime DURAND, Cécile VANTREPOL

Absents excusés :

Maryline DE ROECK a donné pouvoir à Evelyne MARTINON

Françoise CHANAS a donné pouvoir à Maxime DURAND

Narjès VELLA a donné pouvoir à Isabelle FOURNIER

Samuel BARGE

Vanessa MARBOEUF

Isabelle FERROUD

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.
Enregistrement de la séance.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Anne-Cécile BOROT a été nommée secrétaire de séance

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2025 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DEL 2026 02 001 CHANTIERS JEUNES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu le Code du travail relatif à l'emploi des mineurs et aux contrats à durée déterminée,
Vu les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025,

Considérant la volonté de la commune de proposer aux jeunes de 16 à 20 ans une première expérience professionnelle et citoyenne à travers la réalisation de travaux d'intérêt général dans le cadre d'un chantier éducatif,

Considérant que ce dispositif permet une sensibilisation au monde du travail, à la vie collective et à l'engagement citoyen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 – Organisation du chantier jeunes

La commune de Saint-Victor de Cessieu organise des chantiers jeunes durant les vacances février 2026
:

- du 09 au 13 février
- du 16 au 20 février

Article 2 – Nombre de jeunes et conditions

Le chantier accueillera jusqu'à 2 jeunes âgés de 16 à 19 ans, résidant sur le territoire communal.

Article 3 – Nature des travaux

Les travaux confiés aux jeunes relèveront de l'intérêt collectif : entretien d'espaces verts, petits travaux de peinture, nettoyage de lieux publics, travaux administratifs etc. Ils seront encadrés par un ou plusieurs agents municipaux.

Article 4 – Rémunération

Chaque jeune recevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, sous forme de salaire sur une semaine de 20 heures.

Article 5 – Contrats

Les jeunes seront recrutés sous contrat à durée déterminée (CDD), conformément aux dispositions du Code du travail.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à :

Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

- Procéder au recrutement des jeunes,
- signer les contrats de travail afférents,
- engager les dépenses correspondantes sur le budget communal.

DEL 2026 02 002 MOTION RELATIVE A LA COMPETENCE 3DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ

La distribution d'électricité est historiquement un service public local depuis la loi de 1906, confié aux communes et à leurs groupements. Ce modèle, fondé sur une organisation de proximité, a fait preuve de son efficacité et n'a jamais été remis en cause, y compris lors de la nationalisation du secteur en 1946. Les élus ont toujours considéré qu'une intercommunalité spécialisée était la plus à même d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, notamment pour la maîtrise d'ouvrage des réseaux basse tension en zones rurales.

En Isère, le syndicat d'énergie TE38 exerce cette mission depuis plus de 30 ans pour la quasi-totalité des communes, avec un budget annuel d'environ 60 M€. L'essentiel de ses investissements est consacré à la modernisation, à la sécurisation et au renforcement des réseaux, afin de garantir une qualité de service homogène entre territoires, d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques et d'accompagner la transition énergétique, marquée par le développement des énergies renouvelables raccordées aux réseaux de distribution.

La remise en cause de ce modèle ferait peser un risque majeur sur les réseaux ruraux : baisse des investissements ou hausse significative de la facture des usagers pour maintenir un niveau d'équipement suffisant. Aujourd'hui, TE38 prend en charge l'intégralité des investissements d'électrification rurale, financés notamment avec le soutien du FACE, sans reste à charge pour les communes. Ce principe pourrait disparaître si la compétence d'autorité organisatrice était transférée au Département ou placée sous son contrôle, comme l'envisage le gouvernement dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation.

Au-delà des réseaux, la compétence d'AODE constitue le socle structurant de l'action du syndicat d'énergie. Sa remise en cause fragiliserait l'ensemble des missions portées par TE38 : éclairage public, groupements d'achat d'électricité et de gaz, contrôle des concessions, performance énergétique des bâtiments publics, aides à la rénovation, mobilité décarbonée, cartographie des réseaux, développement et production d'énergies renouvelables... C'est donc l'équilibre global, l'efficacité et, à terme, l'existence même du syndicat d'énergie, ainsi que l'ensemble des actions qu'il mène pour les collectivités, qui seraient menacés.

Face à ces enjeux, une mobilisation collective est indispensable. Le Comité Syndical de TE38, réuni le 15 décembre, a déjà adopté une motion à l'unanimité pour s'opposer à ce projet et je vous invite donc à l'adopter à notre tour.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

- Adopte la motion

DEL 2026 02 003 AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX DANS UN BATIMENT APPARTENANT A L'EPORA EN VUE DE LA MISE EN LOCATION

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune envisage la mise en location d'un bâtiment situé 308 route de vaux, AK 308, propriété de l'EPORA.

Afin de permettre cette mise en location dans des conditions conformes aux normes en vigueur et adaptées à l'usage prévu, des travaux d'aménagement et de remise en état sont nécessaires.

Un devis d'un montant de 3 101,21 € TTC a été établi par MC SOLAIRE pour la réalisation des travaux suivants :

Pose, main d'œuvre et déplacement	400 € HT
Fourniture interrupteur	308.70 € HT
Fourniture d'un parafoudre	
Fourniture de convecteur	1875.64 € HT

Il est précisé que ces travaux nécessitent l'autorisation préalable du propriétaire, à savoir l'EPORA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** la réalisation des travaux dans le bâtiment appartenant à l'EPORA en vue de sa mise en location ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'accord écrit de l'EPORA pour la réalisation desdits travaux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération ;

COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

CCAS

Evelyne MARTINON

- Une réunion du CCAS a eu lieu fin janvier pour faire le bilan :
- distribution des tickets cinéma et krapahute très appréciée
- Les membres de l'AFIPH étaient contents pour l'aide aux cadeaux de Noël
- Café citoyen 21 février 2026 à 10h révision du permis de conduire
- Dictée annulée début mars
- Comité de jumelage entre Torchefelon et Doissin prévu le 10 mai 2026
- Analyse des besoins sociaux avec la poste
- L'association Club de l'amitié procède à sa dissolution

URBANISME/BATIMENT

Yoann SAUGEY

- Les travaux concernant l'aménagement sportifs seront effectués prochainement dès que la météo le permettra

ANIMATIONS

Maxime DURAND

- Evènement musical organisé par le boulanger a eu lieu le 12 février 2026, une centaine de personnes étaient présentes, bonne ambiance sur place.
- Cinéma en plein air, la commune est prioritaire cette année pour organiser cet événement avec la Communauté de communes
- Demande d'installation d'un maraicher sur la place de Vaux, le samedi ou dimanche
- Installation cameras : validation du devis SOBECA pour le raccordement électrique au poteau
- Don du sang le vendredi 27 février 2026
- 19 mars 2026 fin de journée, cérémonie aux monuments aux morts

TRAVAUX VOIRIE/ FORET

Nicolas VIVET

- Nettoyage prévu dans la forêt de Vallin, broyage des ronces et abattage des arbres sur les parcours pédestres des VDD, en attente de meilleures conditions de travail.
- Subvention création des mares en cours
- Curage du fossé chemin du mouchon sera effectué
- Elagage fini chemin du ravinet et solettes
- Nettoyage des accotements par une entreprise
- Travaux Chemin du buis mise en attente

ENVIRONNEMENT

Eric SALLAMAND

- Mise en place de distributeur de graines dans la forêt avec l'ONF
- Panneaux de restriction pour limiter les véhicules motorisés, à mettre en place
- PDIPR : si toutefois des arbres gênés, l'équipe peut venir couper les arbres avec photos ou bornages
- Voir la convention du frelon asiatique pour l'année prochaine
- Réunion prévue pour le piégeage des frelons asiatiques

- Réservation d'un broyeur pour les sapins du vendredi 16 au mardi 20 janvier 2026
- Arrêt de l'activité de l'Accora médiation avec les animaux

INFORMATIQUE

Gérard GALLAY

- Dernière session des ateliers numériques cette semaine
- Chats errants, période de trappage pour la stérilisation, 30 millions d'amis prendra en charge la totalité des frais

DIVERS

Cyril PUSNIACK

- Souci avec l'éclairage public pendant 15 j route de vaux, surtension qui ont fait fondre les isolants, intervention conséquente, un câble sera installé en attendant.

INFOS DIVERS

Isabelle FOURNIER

- Forum orientation le 25 février 2026 avec la Mission Locale
- Ligne LYON-TURIN, en cours d'inventaire nocturne en ce moment, courrier de la communauté de communes VDD concernant les consignes avec l'accord des communes, si besoin de renseignements voir directement le site : snCF-reseau.fr
- 2 faits graves dernièrement sur la commune :
 - grave accident route de Doissin un poteau télécom est tombé
 - feu de maison chemin des châtaigniers
- le 14 mars 2026, transhumance sur le stade du moulin à 9h00 pour descente jusqu'à Cessieu
- Taxe de séjour : Elle est due par chaque hébergeur de tourisme à la Communauté de communes des VDD-site : tourisme-valdudauphine.fr
- Inventaire des bouches à réparer
- A compter du 1^{er} janvier 2026, les appareils de chauffage à Foyer ouvert sont interdits d'utilisation.
- Une collecte de piles usagées sera organisée pour le Téléthon
- Bonjour des basketteurs de Blida (Maroc)
- Sondage et Inscriptions des bureaux de vote à constituer
- Travaux sur l'autoroute entre 26 mars et 3 mai 2026 et déviation sur RD 51 à suivre

Saint-Victor de Cessieu, le 6 mars 2026

FIN DE SEANCE : 20h49

La Présidente,

La Secrétaire de séance,

Isabelle FOURNIER



Anne-Cécile BOROT